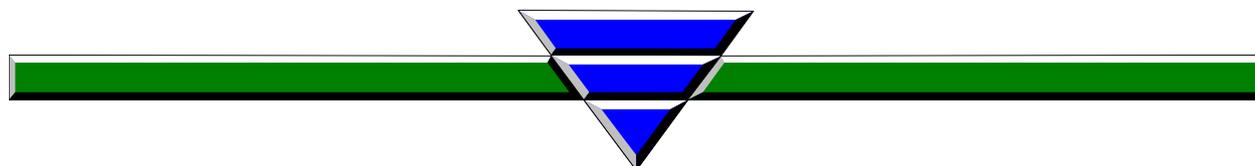


## **MARCHES PUBLICS DE FOURNITURES COURANTES ET SERVICES**

**Commune de Saint Etienne de CROSSEY**  
134 rue de la Mairie  
**38960 SAINT ETIENNE DE CROSSEY**  
Tél: 04 76 06 00 11



**MISSION D'ETUDE**

**Cahier des Clauses Particulières**

**REHABILITATION DE LA MAISON FAGOT**

## Sommaire

Maitrise d'ouvrage .....	3
Maitrise d'ouvrage déléguée.....	3
Maitrise d'œuvre .....	3
Contexte de la mission.....	3
Missions demandées .....	3
Planning des études .....	4
Modalités d'organisation de la mission .....	4
Documents fournis.....	5
Documents à fournir.....	5
Critères de jugement des offres .....	5
Annexe 1 Plan de situation .....	7

## Maitrise d'ouvrage

Mairie de Saint Etienne de Crossey  
134 rue de la Mairie  
38960 SAINT ETIENNE DE CROSSEY

## Maitrise d'ouvrage déléguée

Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais  
40 rue Mainssieux  
BP 363  
38511 VOIRON cedex

## Maitrise d'œuvre

Non désigné à ce jour

## Contexte de la mission

La Commune de Saint Etienne de Crossey souhaite procéder à la réhabilitation de la maison Fagot.  
Ce bâtiment situé rue du Magnin à Saint Etienne de Crossey est composé de 3 niveaux et d'un sous-sol.  
L'emprise au sol est de 190 m<sup>2</sup> environ.

L'affectation envisagée est la suivante :

- un espace de restauration au RDC
- 2 ou 3 salles de réunion modulables au 1er étage (10 à 30 personnes - Etablissement Recevant du Public)
- Une grande salle multi usages au 2e étage (plus de 50 personnes - Etablissement Recevant du Public)

Afin de déterminer les contraintes et l'ampleur des travaux nécessaires pour procéder à ce changement d'affectation, la commune souhaite réaliser une étude de structure

## Missions demandées

### 1 Reconnaissance des sols

Il sera demandé une mission de reconnaissance géotechnique de type G0 (**Exécution de sondages, essais et mesures géotechniques**) et G11 (**Etude primaire de faisabilité géotechnique**) selon la classification de l'Union Syndicale de Géotechnique (norme NF P 94-500)

Le candidat devra indiquer dans son offre le nombre et la nature des sondages qu'il envisage de réaliser afin de permettre la réalisation de la mission G12

### 2 Reconnaissance des fondations

La nature des fondations existantes sera déterminée au minimum par la réalisation de sondages à l'engin mécanique et de carottages.

Le candidat devra indiquer dans son offre le nombre, la nature des sondages et carottages et essais sur carottages qu'il envisage de réaliser afin de permettre la reconnaissance des fondations.

### 3 Reconnaissance des murs

La nature des murs existants sera déterminée au minimum par la réalisation de carottages.

Le candidat devra indiquer dans son offre le nombre, la nature des carottages et essais sur carottages qu'il envisage de réaliser afin de permettre la reconnaissance des murs.

### 4 Reconnaissance des planchers

La nature des planchers existants sera déterminée au minimum par la réalisation de carottages.

Le candidat devra indiquer dans son offre le nombre, la nature des carottages et essais sur carottages qu'il envisage de réaliser afin de permettre la reconnaissance des planchers.

### 4 Reconnaissance de la charpente

Un schéma de la charpente sera réalisé avec indication de la section et de l'état des poutres.

### 5 Levés complémentaires

Seul les plans des niveaux sont disponibles. Par conséquent, le titulaire devra réaliser tous les levés complémentaires nécessaires à la réalisation de sa mission.

### 6 Etude de faisabilité

Il sera demandé une mission de reconnaissance géotechnique de type G12 (**Etudes de faisabilité des ouvrages géotechniques**) selon la classification de l'Union Syndicale de Géotechnique (norme NF P 94-500)

Le titulaire du marché calculera les descentes de charge et s'assurera que la résistance des structures est suffisante pour reprendre les charges selon les hypothèses réglementaires liées à l'affectation des niveaux.

Il s'assurera également que la résistance au feu, au séisme et le degré coupe-feu entre étages est conforme à la réglementation.

Si ce n'est pas le cas il déterminera la nature des renforcements à réaliser et fera une estimation de leur coût.

## Planning des études

Le délai d'exécution des études est de 7 semaines

Ce délai d'exécution part à compter de la réception du bon de commande.

Toutefois, dans l'hypothèse où les conditions climatiques ne permettent pas la réalisation des sondages à réception du bon de commande, le délai d'exécution partira à compter de la date à laquelle les conditions climatiques permettront de réaliser les sondages. Le Titulaire sera tenu d'informer le maître d'ouvrage de l'impossibilité de réaliser les sondages pour raisons climatiques.

## Modalités d'organisation de la mission

L'établissement des DICT, la totalité des moyens et matériels nécessaire à la réalisation de la mission sont à la charge du prestataire.

La société devra mettre en place des équipes spécialisées et un matériel en état de marche, dont la puissance et les performances sont suffisantes pour exécuter des sondages et des essais conformément aux normes existantes,

quelle que soit la nature des sols rencontrés. La liste des différents matériels utilisés et la qualification du personnel (C.V., références...) devront figurer dans l'offre de l'entreprise.

L'ensemble des matériels utilisés sera conforme à la législation en vigueur. Le personnel disposera d'équipements de sécurité adapté. En cas de travaux présentant ou suscitant un risque (ex. : puits de profondeur > 2 m réalisé par sondage à la pelle mécanique, ...) l'entreprise prendra les mesures de sécurité appropriées.

L'implantation des sondages sera définie lors d'une visite conjointe avec un représentant du Maître d'œuvre.

L'implantation topographique ainsi que le nivellement NGF des points de sondages seront réalisés, à la charge de la Société, par un géomètre. Le coût de ces prestations devra être intégré dans les prix proposés.

Le prix devra également comprendre la participation à une réunion durant laquelle une présentation du rapport d'étude final sera effectuée par le Titulaire.

### Documents fournis

Le maître d'ouvrage fournira au titulaire les plans de niveau du bâtiment sous forme numérique (format dwg et pdf).

### Documents à fournir

Le rapport sera fourni en trois exemplaires papier et un exemplaire informatique (sous la forme d'un CDROM comportant des fichiers au format pdf).

### Critères de jugement des offres

Les critères de jugement des offres sont les suivants :

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

Libellé	%
1-Prix des prestations	40
2-Valeur technique	60

#### CRITERE VALEUR TECHNIQUE DE L'OFFRE

Ce critère sera noté en fonction des informations figurant dans le mémoire justificatif (en particulier : moyens mis en œuvre, méthodologie et nature et quantité des sondages prévus).

La note sera exprimée sur 20 points sur laquelle sera appliqué le coefficient de pondération correspondant.

#### CRITERE PRIX DES PRESTATION

La notation s'effectuera suivant la règle arithmétique suivante :

Note de l'offre =  $10 \cdot X_{md}^2 / X^2$

Avec  $X_{md}$  = Montant de l'offre la moins disante  
 $X$  = montant de l'offre concernée

Nota : Les offres seront analysées au regard des dispositions prévues à l'article 55 du Code des marchés publics (offre anormalement basse)

#### NOTE GLOBALE - CLASSEMENT

La note globale (exprimée sur 20) sera obtenue en additionnant chacune des notes pondérées obtenues aux paragraphes précédents.

Les offres seront ensuite classées par ordre décroissant de notation, la première étant celle ayant obtenu la plus forte note finale.

Dans le cas où des offres obtiendraient la même note finale, le classement entre chacune d'elle s'effectuera sur la base du critère prix qui sera alors prépondérant.

Dans le cas où des erreurs de multiplication, d'addition ou de report seraient constatées dans le bordereau des prix unitaires figurant dans l'offre d'un candidat, il n'en sera pas tenu compte dans le jugement de la consultation. Toutefois si l'entrepreneur concerné est sur le point d'être retenu, il sera invité à les rectifier ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

L'attention des concurrents est attirée sur le fait que toute offre incomplète sera immédiatement écartée. L'absence de mémoire technique rend l'offre irrecevable.

Les sociétés seront classées par le nombre de points obtenus (mémoire + prix) dans l'ordre décroissant.

Annexe 1 Plan de situation

